



Le progrès, une passion à partager

LABORATOIRE DE TRAPPES
29 avenue Roger Hennequin - 78197 Trappes Cedex
Tél. : 01 30 69 10 00 - Fax : 01 30 69 12 34

Ce document annule et remplace le Procès Verbal N° N040871 - DE/1.

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 24 septembre 2012

N° N040871 - DE/3

et annexe de 4 pages

Matériau présenté par : SOCIETE V33
Route de la Muyre
39210 DOMBLANS

Marque commerciale : PLASTOR VITRIFICATEUR PUR-T4 MAT, SATIN, BRILLANT

Description sommaire :
Composition globale : Vitricateur à base de résine polycarbonate bi-composant en phase aqueuse appliqué en trois couches, respectivement à raison de 114, 98 puis 94 g/m² sur parquet en chêne de 8 mm d'épaisseur lui-même collé sur un support fibres-ciment incombustible.

Application : Protection des parquets de lieux publics soumis à de fortes contraintes.

Masse : (306) g/m²

Epaisseur : (< 1) mm

Coloris : Incolore toutes matités

Rapport d'essais : N° N040871 - DE/3 du 18 octobre 2012

Nature des essais : Essai par rayonnement, épreuve de durabilité en chambre climatique.

Classement : **M2** APPLIQUÉ SUR PARQUET EN CHÊNE LUI-MÊME COLLÉ SUR SUPPORT INCOMBUSTIBLE

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

Durabilité du classement (annexe 22) : NON LIMITEE

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° N040871 - DE/3 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires.

Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui comporte 5 pages.

Trappes, le 18 octobre 2012

La Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie



Accréditation
N° 1-0606
Portée disponible
Sur www.cofrac.fr

Sophie THIEFFRY



Réalisation de l'essai
Marc LE QUERE
La Responsable de l'essai

Emilie COLIN

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244

Ce document annule et remplace le rapport d'essai N° N040871 – DE/1.

Annexe page 1

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 24 septembre 2012

N° N040871 - DE/3

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : SOCIETE V33
Date et référence de la commande : Email du 11/10/2012
Producteur : SOCIETE V33
Marque commerciale et référence : PLASTOR VITRIFICATEUR PUR-T4 MAT, SATIN, BRILLANT
Composition globale : Vitrificateur à base de résine polycarbonate bi-composant en phase aqueuse appliqué en trois couches, respectivement à raison de 114, 98 puis 94 g/m² sur parquet en chêne de 8 mm d'épaisseur lui même collé sur un support fibres-ciment incombustible.

Caractéristiques attestées par le demandeur :

Masse : (306) g/m²
Coloris : Incolore toutes matités

Caractéristiques déterminées par le LNE :

Epaisseur : (< 1 ± 10 %) mm

suite du rapport page suivante

Annexe page 2

MODALITES DES ESSAIS DE CLASSEMENT DES MATERIAUX RIGIDES OU RENDUS TELS (REVETEMENTS COLLES) DE TOUTE EPAISSEUR ET DES MATERIAUX SOUPLES D'UNE EPAISSEUR SUPERIEURE A 5 MM (SAUF LES MEDIAS FILTRANTS)

1. ESSAI PRINCIPAL : ESSAI PAR RAYONNEMENT (NFP 92-501 : 1995)

L'éprouvette disposée à 45° est soumise à un rayonnement défini, émis par un radiateur électrique dont la surface est à 30 mm du plan du matériau. Les gaz dégagés passent au contact d'inflammateurs disposés de part et d'autre de l'éprouvette. Chaque épreuve dure 20 minutes. Les éléments déterminants sont la hauteurs des flammes, les temps d'inflammation et les durées de combustion.

2. ESSAIS COMPLEMENTAIRES

Néant.

3. CONDITIONNEMENT DES EPROUVETTES

Les éprouvettes sont maintenues dans une enceinte climatique conditionnée (23 ± 2 °C et 50 ± 5 % d'humidité relative) jusqu'à masse constante, soit quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g.

4. CLASSEMENT DES MATERIAUX (NFP 92-507 : 2004)

Il est établi à la suite des essais décrits ci-dessus. Les matériaux sont classés en catégories M1, M2, M3 ou M4.

Seuls les matériaux pour lesquels il n'y a pas d'inflammation effective à l'essai par rayonnement, peuvent prétendre au classement M0.

5. EPREUVES DE DURABILITE (NFP 92-512 : 1986)

VIEILLISSEMENT ACCELERE EN CHAMBRE CLIMATIQUE

Les conditions de ces épreuves, leur interprétation et le processus de classement sont définis dans la norme NF P 92-512. Elle consiste à faire séjourner les éprouvettes dans une ambiance climatique à humidité relative alternative comprise en 15 % et 90 % (4 semaines pour chacune de ces valeurs, l'épreuve durant 2 mois).

suite du rapport page suivante

Annexe page 3

6. RESULTATS

6.1 ESSAI PAR RAYONNEMENT

<u>Avant durabilité</u>	Eprouvette 1 Brillant	Eprouvette 2 Brillant	Eprouvette 3 Satiné	Eprouvette 4 Mat	
Moment de la 1ère inflammation (s) face exposée (ti1)	66	62	60	55	
Moment de la 1ère inflammation (s) face non exposée (ti2)	–	–	–	–	
Somme des hauteurs de flamme ΣH (cm)	215	229	215	203	
Somme des durées de combustion effective $\Sigma \Delta T$	845	840	836	792	Moyenne =
$\varrho = \frac{100 \times \sum H}{n \sqrt{\sum \Delta T}}$	11	13	12	13	12
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	

<u>Après durabilité</u>	Eprouvette 1 Mat	Eprouvette 2 Satin	Eprouvette 3 Brillant	
Moment de la 1ère inflammation (s) face exposée (ti1)	75	83	90	
Moment de la 1ère inflammation (s) face non exposée (ti2)	–	–	–	
Somme des hauteurs de flamme ΣH (cm)	244	281	333	
Somme des durées de combustion effective $\Sigma \Delta T$	870	764	800	Moyenne =
$\varrho = \frac{100 \times \sum H}{n \sqrt{\sum \Delta T}}$	11	12	13	12
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	

suite du rapport page suivante

Annexe page 4

7. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

NEANT.

Date de réception des éprouvettes : 22/05/2012

Date de réalisation des essais : 12-06 et 06/09/2012

8. CONCLUSION ET CLASSEMENT

A la suite de ces résultats d'essais, le matériau présenté ayant les caractéristiques décrites en première page de ce rapport d'essais obtient le classement :

M2 APPLIQUÉ SUR PARQUET EN CHÊNE LUI-MÊME COLLÉ SUR SUPPORT
INCOMBUSTIBLE

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS
AU MARQUAGE CE

6. DURABILITE DU CLASSEMENT

NON LIMITEE

Trappes, le 18 octobre 2012

La Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie



Sophie THIEFFRY



Réalisation de l'essai
Marc LE QUERE
La Responsable de l'essai



Emilie COLIN

L'attention est attirée sur le fait que les résultats obtenus avec l'échantillon objet du présent rapport d'essai ne sont pas généralisables sans justification de la représentativité des échantillons et des essais.